

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 novembre 2025 à 17h30

Présents : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot, Michel Thibon, Maxime Flayol, Marc Yaguiyan, Nathalie Causse, Sylvette Foubert

Excusées : Christine Reboul Procuration à Sylvette Foubert, Marie-Anne Védrines Procuration à Nathalie Causse

Secrétaire de séance : Thierry Vuillemot

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17h30.

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 à l'unanimité des membres présents

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

- Participation à la SAS Cévennes Durables pour le projet CEVENRGIE
- Décision modificative sur le budget de l'eau
-> demande approuvée à l'unanimité des membres présents

• Délibérations Commune :

1. Approbation de la modification des statuts du SDEE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) a engagé une procédure d'actualisation de ses Statuts, suite à la délibération de son Bureau syndical en date du 9 septembre 2025.

Cette actualisation intervient en réponse aux évolutions institutionnelles et réglementaires survenues depuis la dernière modification des statuts du SDEE en 2016.

Par ailleurs, la décision du Comité syndical du SDEE, en date du 8 mars 2022, validant la cession des biens de la Station du Bleymard Mont-Lozère au Département, cession effective depuis quelques mois, implique la suppression de l'article 2-4 des Statuts qui y était consacré, pour assurer la cohérence du texte statutaire avec cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet de Statuts modifiés du SDEE, conformément au nouveau texte annexé, incluant :

- la suppression de l'article 2-4 relatif à la "Station du Bleymard Mont-Lozère" ;
- l'actualisation de la liste des communes et EPCI membres, conformément aux évolutions institutionnelles et réglementaires exposées ci-avant ;

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Nouvelle convention de participation à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance du personnel à partir de janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réforme de la protection sociale complémentaire, introduit une obligation de participation des employeurs publics à la mise en place d'un régime de prévoyance au profit de leurs agents.

Suite à la procédure d'appel d'offre qui s'est déroulée du 22 mai au 26 juin 2025 et à la commission d'appel d'offre du 09 juillet 2025 le groupement d'assurance DIOT SIACI MALAKOFF HUMANIS a été retenu. Une convention de participation a été proposée par le Centre de Gestion de le Fonction Publique territoriale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°) d'Adopter l'accord collectif local du 30 avril 2025 instituant un régime complémentaire obligatoire de prévoyance au bénéfice des agents des collectivités territoriales du département de la Lozère.

2°) d'Adhérer à la convention de participation relatif au risque prévoyance proposée par le groupement d'assurances DIOT SIACI MALAKOFF HUMANIS et à la convention d'accompagnement à la gestion du CDG48, pour une durée de 6 ans.

3°) de Fixer le montant de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

- Une participation de 50 % du montant de la cotisation de l'agent

4°) d'Appliquer cette participation en référence uniquement à l'offre choisie par l'agent.

5°) de Participer dans les mêmes proportions à la garantie optionnelle « rente éducation ».

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Maxime Flayol rejoint le conseil à 17h45.

3. Proposition d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Trésorerie de Florac a transmis un état de non-valeurs à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au trésorier et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le maire indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 2 944.81€.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Florac dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré ADMET en non-valeur les créances communales indiquées ci-dessus d'un montant de 2 944.81€

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Convention de participation financière pour l'accueil collectif de mineurs (ACM) 2024

Monsieur le Maire donne lecture de la convention envoyée par la communauté de communes. Celle-ci précise les modalités de facturation des communes concernées, à savoir au pourcentage du nombre de journées des enfants fréquentant l'ACM.

Pour l'année 2024, la participation financière s'élève pour la commune à 1 618.48€ (633.44€ pour le périscolaire du mercredi, 775.69€ pour les vacances scolaires et 209.35€ de frais de coordination).

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Convention de servitude avec Enedis pour le renouvellement d'une ligne électrique pour obsolescence

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation électrique, Enedis nous informe de travaux d'enfouissement en tranchée d'un câble sous chaussée sur 400 mètres linéaires pour l'alimentation d'un nouveau poste de transformation au Lieu-dit Arbousses, sur une propriété de la commune.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Point ajouté : Participation à la SAS Cévennes Durables.

Monsieur le maire rappelle que grâce à la détermination et au travail soutenu tant du SHVC, en la personne de Jean-Luc RICHTER que des membres bénévoles du comité de gestion de Cévennes Durables, qui intervient en qualité de personne morale organisatrice de l'opération CEVENRGIE, la mise en service des boucles A et D de cette opération est effective depuis le 1er novembre, comme annoncé ! Le montant de la participation des communes a été fixé à 750 €. Cette participation nous permet de bénéficier d'un accompagnement afin de permettre à la population ainsi qu'à la commune d'intégrer l'opération, par le biais d'études, d'animations d'informations...

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• Délibérations Budget Eau :

6. Proposition d'admission en non-valeur

Voir Point 3

Monsieur le maire indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 162.82€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, ADMET en non-valeur les créances communales indiquées ci-dessus d'un montant de 162.82€.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Point ajouté : décision modificative :

Nous n'avons pas prévu assez au budget à l'article 61523 Entretien réparations réseau, il convient de prévoir la modification suivante :

- Article 61523 Entretien réparations réseaux : + 186€
- Article 6588 Charges diverses de gestion courante : - 186€

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• Délibération Budget du Village de Vacances :

7. Proposition d'admission en non-valeur

Voir point 3

Monsieur le maire indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 0.01€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, ADMET en non-valeur les créances communales indiquées ci-dessus d'un montant de 0.01€.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Décision modificative sur le budget prévisionnel

La dépense correspondant à cette non-valeur n'était pas prévue au budget, il convient donc de prévoir la modification suivante :

- Article 6588 : +1€
- Article 61521 : - 1€

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Actions et Projets :

- Repas des aînés : Nous avons reçu 3 propositions tarifaires pour des prestations différentes (Le GlobeTraiteur sollicité a décliné) : les propositions de l'Oultré, de la Baraka et du Village de Vacances sont à l'étude. Nathalie Causse s'occupe de rédiger l'invitation.

- Projet de Convention de prestations de services avec Thierry Cléménçon : La municipalité a conventionné avec différents prestataires pour l'entretien des réseaux d'eau, du déneigement, du passage de l'épaveuse, du transport des repas. Nous faisons appel à Thierry Cléménçon ponctuellement pour des tâches diverses. Il convient d'élaborer une convention afin de clarifier les missions confiées, les conditions tarifaires, les assurances à prendre...

- Tarifs de l'eau et de l'assainissement :

Pour l'année 2026, nous ne prévoyons pas d'évolution tarifaire.

Pour 2027, une évolution des tarifs sera étudiée en 2026 afin d'assurer l'équilibre du budget. Un outil de simulation développé par les élus apporte une bonne visibilité des conséquences de toute modification.

- Points Communauté de communes :

- Conventions de passage pour la création et la valorisation des sentiers de randonnée : elles vont être envoyées par la CCCML et devront être retournées à la mairie

- Révision allégée du PLUi : une réunion de présentation a eu lieu le 25 octobre à Saint Etienne, une réunion est prévue le 15 novembre au Piboullo. Le conseil municipal invite les administrés à assister à ces réunions et à contacter la mairie pour plus d'informations. La chargée de mission de la CCCML Karine Rovira recueillera les besoins de la commune (notamment les passages de certaines parcelles de Ap en A et le signalement des cimetières privés)

- Règles de fonctionnement en période électorale : Un arrêté municipal est prévu pour la mise à disposition de la salle communale (location à 20€) pour des candidats d'une liste de la commune qui souhaitent animer une réunion.

- Des nouvelles de la Biblio. Rappel de la programmation pour novembre et décembre :

- Mercredi 5/11 après-midi : Les ateliers du mercredi : puzzle
- du Mercredi 26/11 au lundi 1/12 : exposition "L'art de l'autre" Jeunesse au Temple de Saint Roman (SLPJ 2025)
- Samedi 29/11 soirée : Projection du film "Marcher sur l'eau" d'Aïssa dans le cadre du mois du Doc / MDL (à la médiathèque => Nombre limité de places à 15)

- Mercredis 3 et 10/12 après-midi : Les ateliers du mercredi : fabrication de cartes de Noël
 - En décembre un après-midi de week-end (à confirmer ou report 2026) : rencontre d'autrice à La biblio du clocher : Nelly Duret "La soie avant les filatures"
 - Les mardis et jeudis après-midi pour l'école, plus un petit spectacle pour nos écoliers juste avant les fêtes de Noël : contes et marionnettes par l'équipe de La biblio du clocher.
- Cérémonie du 11 novembre à 11h00 : la gerbe de fleurs est commandée.
- Désordres constatés sur la station d'épuration du Mas del Fesc : Anthony Daude (Satese) doit nous envoyer un rapport à propos des désordres constatés. De gros travaux sont à prévoir : remplacement de la cuve de 11m3 et du système de collecte.

La prochaine séance est fixée au 15 décembre 2025 à 17h30

La séance est levée à 19h00